

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 3 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 07 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

Présents :

LES HERBIERS : Christophe HOGARD sauf à la délibération n° 07 – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU sauf à la délibération n°52 - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU jusqu'à la délibération n° 08

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf aux délibérations n° 01, 02 et 52 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER sauf aux délibérations n°08 et 09

Nombre de conseillers en exercice : 37

36 aux délibérations n° 01, 02, 07

35 à la délibération n°52

Nombre de conseillers présents : 29 de la délibération 01 à 02 – 30 de la délibération n° 03 à la délibération n° 06 – 29 à la délibération n° 07 et 08 – 28 à la délibération n° 09 – 29 de la délibération n° 10 à la délibération n° 51 – 27 à la délibération 52 – 29 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération n° 01 à la délibération n° 02 – 36 de la délibération n°03 à la délibération n°06 – 35 à la délibération n° 07 et à la délibération n° 08 – 34 à la délibération 09 – 35 de la délibération n°10 à la délibération n° 51 – 33 à la délibération n° 52 – 35 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Estelle SIAUDEAU avait donné pouvoir à Magali LOISEAU

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Hélène POINGT-GASKA avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Pascal LALLEMAND avait donné pouvoir à Roseline PHLIPART

Excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD



• **48. APPROBATION DU PROJET CULTUREL, ÉDUCATIF ET SOCIAL DU RÉSEAU DES BIBLIOTHEQUES DU PAYS DES HERBIERS** - Rapporteur : Patrick MANDIN

Le Projet culturel, éducatif et social est un document de politique publique par lequel une collectivité territoriale détermine les objectifs d'un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse de l'actualisation d'une démarche déjà menée ou de la création d'un nouvel équipement.

C'est un document de référence, mais également une feuille de route claire, pour le service et la collectivité, qui a vocation à être régulièrement évalué et actualisé.

Ce projet culturel, éducatif et social vient d'être établi pour la période 2024-2028, afin de prendre en compte les projets en cours.

Pour rappel, le Pays des Herbiers porte, depuis 2015, la compétence en matière d'actions en faveur de la promotion de la lecture par la création, la gestion, l'animation des bibliothèques. A ce titre, les huit bibliothèques du territoire – une par commune – ainsi que les équipes ont été transférées à l'intercommunalité afin de constituer un réseau de lecture publique.

Dans le cadre de la rédaction de son Projet de territoire 2018 – 2027, la Communauté de Communes a relevé la nécessité de la création d'un équipement culturel communautaire structurant, tête de réseau à implanter dans la ville centre des Herbiers.

Avec une surface de 425 m² pour une population de 16 962 habitants (pop.-DFG 2023) soit 0,025m² par hab., la bibliothèque des Herbiers est actuellement très en-dessous des recommandations du Ministère de la Culture (0,07 à 0,1 m² par hab.).

De même, si plusieurs bibliothèques de notre Réseau sont récentes ou ont connu une restauration de qualité, plusieurs nécessitent des travaux d'amélioration, voire des agrandissements.

L'état des lieux de l'action du Pays des Herbiers en faveur de la lecture publique a ainsi permis de dégager un programme d'actions d'ensemble ambitieux : le Plan Lecture 2026. Celui-ci vise à accompagner le développement de la lecture par une structuration harmonieuse de l'offre sur notre territoire, répondant aux besoins de toutes les communes pour un service de qualité, comme de proximité, pour chacune des bibliothèques dans son bassin de lecture.

Cette logique d'ensemble donne des objectifs à atteindre en matière d'investissement, de développement des collections, d'actions culturelles, d'horaires d'ouverture, des nouveaux services, ainsi que de la montée en compétence du personnel et des plus de 100 bénévoles.

Le projet culturel, éducatif et social 2024-2028 est joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Famille/Jeunesse/Culture du 13 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 mars 2024,



Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

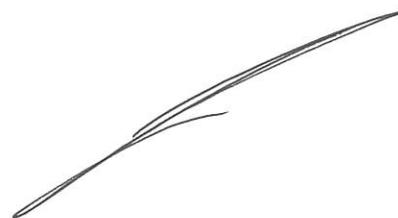
- approuver le projet culturel, éducatif et social 2024-2028 du réseau intercommunal de Lecture Publique, annexé à la présente délibération et en assurer la mise en œuvre.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique RICHARD,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

09 AVR. 2024

Publié électroniquement le :

09 AVR. 2024

